

Législation MR et MRS - Le contrôle des établissements par l'AVIQ//#1593

 7 h  155,00 €

Public

Directeurs de maison de repos.

Objectifs

Ce module s'adresse à tous les acteurs souhaitant perfectionner leurs connaissances de la législation relative aux établissements pour aînés.

L'objectif global est de fournir une vision claire, structurée et opérationnelle des concepts légaux. Chaque journée de formation se concentre sur une thématique bien précise de la réglementation, permettant d'en approfondir les enjeux et les implications concrètes.

Les notions essentielles seront expliquées de manière accessible, illustrées par des situations fréquemment rencontrées sur le terrain. Les dernières évolutions législatives seront également abordées afin de garantir une information à jour et directement applicable.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 1593 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/4d26133a-90c1-490a-88c8-3b92479039f8\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/4d26133a-90c1-490a-88c8-3b92479039f8) (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/e99a44a2-a323-4de5-9b25-44511642930e>) Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

Une 1^{ère} période (environ 1h30) sera consacrée pour voir les dernières mises à jour de la réglementation RW, avant d'aborder le thème principal :

• **Le contrôle des établissements par l'AVIQ (en ce compris les plaintes, les sanctions et les recours) – aspects théoriques et pratiques**

Contenu de la formation :

1-Les deux types de contrôles de l'AVIQ :

- le contrôle d'un jour (« inspection surprise »)
- le contrôle de 3 jours (inspection approfondie)

2- Les pouvoirs et le rôle des agents de l'AVIQ et du bourgmestre en matière de contrôle des établissements pour aînés

3- Les plaintes

4- La démarche de qualité examinée sous l'angle des contrôles

5- Les sanctions administratives

- les différentes sanctions administratives
- la procédure
- les recours

6- Les sanctions pénales

Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

155,00 €

✔ Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Horaires**

📍 Liège - Ste Beuve

> Le 20 avril 2026
De 9h à 17h

> **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<https://prod-ifapme-liege.wavenet.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>)

> **Reconnaissance**

Cette formation est reconnue journée de formation permanente pour Directeurs de Maisons de Repos par l'AVIQ de la Région Wallonne, Département des Aînés et de la Famille, et agréée par la CoCOM.

Législation MR et MRS - Le contrôle des établissements par l'AVIQ - Le lundi 20 avril 2026, Liège - Ste Beuve

Organisation

Le prix comprend le support de cours ainsi qu'un accueil café et un repas sandwich.

La formation se déroule dans notre centre situé Boulevard Sainte-Beuve 1, à 4000 Liège.

Renseignements

04/229.84.60

€ 155,00 € ou 7 Chèques-Formation

 **Dates de formation**
Le lundi 20 avril 2026

Horaire
De 9h à 17h

 **Site de Liège Château Massart**

Rue du Château Massart, 70
4000 Liège
Belgique

inscription-chateau-massart@centreifapme.be

[04/229.84.60](tel:042298460)

Formateur
Sophie Uhlig, Juriste